

COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE CHAMPENOUX

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Lecture du rapport du Président de la CCAF sur la consultation sur le classement
- ⇒ Etude des réclamations suite à la consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés (R 123-5 à R 123-7 du CRPM)
- ⇒ Demande d'autorisation de mutation entre vifs
- ⇒ Divers

Le 16 décembre 2024 à 09h30 s'est réunie en mairie de CHAMPENOUX la commission communale d'Aménagement Foncier (C.C.A.F.) de la commune de CHAMPENOUX, sous la présidence de monsieur Luc MARTIN président suppléant

MEMBRES	Titulaire	Suppléant	Présent	Voix délibérative	Excusé
Monsieur Patrick LANG Commissaire Enquêteur Président	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Luc MARTIN Commissaire enquêteur Président suppléant		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Serge FEGER Maire	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Philippe GUEZET Conseiller Municipal	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Philippe GERARDOT Conseiller Municipal		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Claude DIDIERJEAN Conseiller Municipal		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Robert HARY Propriétaire Foncier	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Cyril BOTTELIN Propriétaire Foncier	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Fernand FAVIER Propriétaire Foncier	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Gislain MARCHAL Propriétaire Foncier		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Sophie HOUOT Propriétaire Foncier		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Philippe BELLOY Exploitant Agricole	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Thibaut MOREL Exploitant Agricole	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Mathieu SESMAT Exploitant Agricole	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Thomas JOB Exploitant Agricole		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Madame Carole MOREL Exploitante Agricole		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Claude NOEL PQPN	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Guillaume GODFROY PQPN	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Henri-Philippe GUIMONT PQPN	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Jean Pierre MALGRAS PQPN		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Nicolas GOBERT PQPN		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Michel CHRISTOPHE PQPN		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jean-Pierre DESSEIN Conseiller Départemental	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Catherine KRIER Conseillère Départementale		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Renaud LECUYER Finances Publiques	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le Représentant INAO	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Corinne BRUNELOT Fonctionnaire	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ilona TOUSSAINT Fonctionnaire	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Benoit FOURNIER Fonctionnaire		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Vérenne PENNERATH Fonctionnaire		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dominique GIRARD, Mr DA COSTA Géomètres			X		

Les membres de la CCAF sont informés que Monsieur Patrick LANG nous a demandé de mettre fin à sa mission en tant que Président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier. Le tribunal judiciaire sera saisie début d'année 2025, après publication de la nouvelle liste d'aptitude des commissaire enquêteurs, afin de désigner un nouveau Président à la Commission Communale d'Aménagement Foncier de CHAMPENOUX

Le secrétariat de la CCAF est assuré par madame Laetitia AUBERTIN, agent du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Le président ouvre la séance à 09h40 et constate que la commission réunit les conditions nécessaires pour délibérer valablement, en application de l'article R 121-4 du code rural et de la pêche maritime. Le quorum est atteint, le nombre de votants est de **14**.

Il est précisé que monsieur Dominique GIRARD, géomètre-expert en charge de l'opération, accompagné de Monsieur DA COSTA de GEODATIS, sont présents et ne prendront pas part aux votes

Le président fait un rappel de l'ordre du jour de la séance

I - Lecture du rapport du président de la CCAF sur la consultation sur le classement

Monsieur le président rappelle que l'objet de la consultation, qui s'est déroulée du 03 septembre 2024 au 5 octobre 2024 inclus, est de fournir à chaque propriétaire un bulletin individuel faisant apparaître les parcelles semblant lui appartenir, précisant leur surface et leur valeur de productivité réelle en points, afin, d'une part, qu'ils complètent ce document en mentionnant d'éventuelles servitudes ou locations et, d'autre part, qu'ils informent la CCAF de leur(s) éventuelle(s) réclamation(s) sur le classement de leur(s) bien(s) dans le registre de consultation ouvert à cette occasion.

Il est rappelé que les réclamants avaient jusqu'au 13 octobre 2024 pour faire parvenir leur(s) réclamation(s) et/ou observation(s) par courrier en mairie de CHAMPENOUX adressée(s) à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur, président de la CCAF de CHAMPENOUX.

Monsieur le président précise que cette consultation s'est déroulée dans un excellent climat. Une vingtaine de propriétaires s'est présentée à chacune des permanences pour se renseigner sur l'emplacement de leur(s) parcelle(s), sur leur classification et sur l'objectif et modalités de réalisation de l'aménagement foncier.

Huit courriers ont été adressés au président de la CCAF entre le 03 septembre 2024 et le 05 octobre 2024 ; cinq courriers ont été déposés avant le 13 octobre 2024 comme prévu dans l'avis de consultation.

Quatre observations/réclamations ont été portées au registre de consultation.

Au préalable, le président demande si un membre de la CCAF souhaite un vote à bulletin secret. La réponse est « Non ». Les décisions faisant débat feront l'objet d'un vote à bulletin secret.

De plus, les membres en lien de filiation avec le réclamant jusqu'au premier degré ne pourront pas prendre part au vote (Père/Mère/Fille/Fils).

II - Etude des réclamations suite à la consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés (R 123-5 à R 123-7 du CRPM)

En introduction, il est rappelé que seules les réclamations portant sur la nature et la valeur en points des parcelles font l'objet d'une décision de la commission.

Réclamation R1 formulée sur le registre par M. et Mme Alain BAUDOUIN qui indiquent vouloir conserver leur parcelle

Les membres de la CCAF informe M. et Mme Alain BAUDOUIN que l'objet de la consultation ne portant que sur le classement des parcelles, ils ne peuvent que prendre acte de leur remarque.

Réclamation R2 + C4 formulée sur le registre et par courrier par Mr et Mme REYMANN Jacques , il est précisé que cette parcelle est un bien propre de Madame REYMANN née HOJOT Bernadette . Concerne la parcelle A 273, pourquoi cette parcelle est classée T3 alors que les parcelles de chaque côté sont en T2. Cela fait partie d'un même ensemble labouré

Décision :

À la majorité des voix délibératives, la commission communale

- décide de maintenir le classement de la parcelle A n°273 en T3

Réclamation R3 formulée sur le registre par Mme BELHADE Sandrine et Véronique (co-indivisaire) concerne la parcelle X 39 sur la commune d'Amance , demande un regroupement avec les autres parcelles dont elles sont propriétaires, la parcelle X39 est contiguë à la parcelle X36 qui est dans le périmètre

Précision : la parcelle X 39 est hors périmètre, les parcelles X 36 et X 39 ne sont pas contiguës « l'Amézule » sépare les 2 parcelles et correspond à la limite de périmètre.

Mr JOB (exploitant en titre) et Mr MOREL (exploitant réel) quittent la salle et ne prennent pas part au vote

Décision :

À la majorité des voix délibératives, la commission communale

- **décide de maintenir la limite de périmètre et donc de ne pas inclure la parcelle X 39 dans le périmètre.**

Réclamation R4 formulée sur le registre par M. JOB Pascal

1^{er} point : concerne la parcelle D 22 parcelle drainée classée en T3 alors que la parcelle voisine est en T1 alors qu'elle fait l'objet de la même exploitation. Demande au moins une partie en T1 et l'autre en T2

Monsieur Thomas JOB (fils du réclamant) quitte la salle et ne prend pas part au vote

Décision :

À l'unanimité des voix délibératives, la commission communale

- **décide de maintenir le classement de la parcelle D n°22 en T3 et en T1**

2^{ème} point : concerne la parcelle D 30 Demande à classer cette parcelle en T1 en prolongation de la zone voisine

Monsieur Thomas JOB (fils du réclamant) quitte la salle et ne prend pas part au vote

Décision :

À l'unanimité des voix délibératives, la commission communale

- **décide de maintenir le classement de la parcelle D n°30 en T3**

3^{ème} point : concerne la parcelle D 120 parcelle drainée classée en T3 Demande un classement en T2 sur 1ha55a40ca

Monsieur Thomas JOB (fils du réclamant) quitte la salle et ne prend pas part au vote

Décision :

À l'unanimité des voix délibératives, la commission communale

- **décide de maintenir le classement de la parcelle D 120 en T3 et en T5**

4^{ème} point : concerne la parcelle B129 et la parcelle B 130 classée en T3 pense qu'un reclassement de T3 en T4 est nécessaire à cause d'une conduite de Gaz qui traverse ces deux parcelles

*Messieurs JOB (fils du réclamant) et Thibaut MOREL (propriétaire indivisaire) quittent la salle et ne prennent pas part au vote
Précision, plusieurs conduites traversent plusieurs parcelles sur l'ensemble du périmètre d'AFAFE.*

Décision :

À l'unanimité des voix délibératives, la commission communale

- **décide de maintenir le classement des parcelles B 129 et B 130 en T3**

Réclamation C1 formulée par courrier par Mr et Mme BONNABELLE Jean

Concerne les parcelles D 247, 248, 249, 250 demande un maintien des parcelles en place .

Les membres de la CCAF informe M. et Mme BONNABELLE Jean que l'objet de la consultation ne portant que sur le classement des parcelles, ils ne peuvent que prendre acte de leur remarque

Réclamation C2 formulée par courrier par Mr et Mme ENSMINGER Rémi (indivisaire

1^{er} point : concerne la parcelle D57 ne figure pas au Bulletin individuel, demande un classement en Pré

la parcelle D 57 objet de la réclamation ne figure pas dans le périmètre d'aménagement foncier .

Monsieur Cyril BOTTELIN exploitant réel quitte la salle et ne prend pas part au vote

Décision :

À l'unanimité des voix délibératives, la commission communale

- **décide de modifier le périmètre d'aménagement foncier en incluant la parcelle D 57 (conformément extrait de plan joint), ladite parcelle est classée en P3**

2^{ème} point : concerne la parcelle AB 260 demande le classement de toute la parcelle en Pré, pas d'arbres sur cette parcelle (classée en B1)

Précision : après Visite de terrain par Monsieur Girard Géomètre la confirmation est donnée qu'il n'y a effectivement pas d'arbres sur cette parcelle, mais le déclassement correspond à une zone d'ombre du bois voisin.

Monsieur Thibaut MOREL exploitant réel quitte la salle et ne prend pas part au vote

Décision :

À l'unanimité des voix délibératives, la commission communale

- **décide de modifier le classement de la parcelle AB 260 en P3 et P4 (au lieu de P3 et B1)**

3^{ème} point : concerne la parcelle A 187 Demande le classement de toute la parcelle en Pré 2 car les 2a60ca classés en T7 ont été transformés sans autorisation des propriétaires par M. MOREL

Monsieur Thibaut MOREL exploitant réel quitte la salle et ne prend pas part au vote

Décision :

À l'unanimité des voix délibératives, la commission communale

- **décide de modifier le classement de la parcelle A 187 en P2 sur la totalité de la parcelle**

Réclamation C3 formulée par courrier par Madame SAVART Marie Jeanne, concerne la parcelle A 44 informe que la parcelle ne figure sur le bulletin individuel

Précision : c'est une parcelle de bois

Les membres de la CCAF informe Mme SAVART que la parcelle A 44 ne figure pas dans le périmètre d'aménagement foncier.

Réclamation C4, C5, C7 et C12 formulées par courrier par HOUOT Bernadette

1^{er} point : concerne la parcelle B 67 informe que cette parcelle n'appartient pas à l'indivision HJOUOT

Précision : il est précisé qu'effectivement la parcelle B 67 est une parcelle communale

Les membres de la CCAF informe madame HOUOT Bernadette que la parcelle B 67 est une parcelle communale.

2^{ème} point : concerne la parcelle B 81 rappelle que la partie basse de cette parcelle (8a00ca) ne doit pas figurer dans le périmètre d'aménagement foncier conformément à la décision de la CCAF du 05/10/2022.

En effet, conformément à la décision n°13 du PV du 5/10/2022 il a été décidé qu'une partie de la parcelle B 81 soit exclue du périmètre, les membres de la CCAF informe Madame HOUOT Bernadette qu'une correction sera apportée

3^{ème} point : A 273, demande des précisions concernant le classement « devant forêts »

Décision :

À l'unanimité des voix délibératives, la commission communale

- **décide de maintenir le classement de la parcelle A 273 en T3 .**

4^{ème} point : concerne les parcelles B81 et B 83 parcelles sous évaluées (classement en T2 et T4).

Décision :

À l'unanimité des voix délibératives, la commission communale

- **décide de maintenir le classement des parcelles B 81 et B 83 en T2 et T4 .**

Réclamation C6 formulée par courrier par M. Paul FAVIER

1er point : Concerne la parcelle D 134 informe que cette parcelle est grevée d'une servitude de passage (conduite de gaz)

Les membres de la CCAF prennent acte de cette information

2ème point : Demande un regroupement de parcelles de l'indivision (en une ou deux parcelles) soit au tour de la D 134 soit près de la ferme de la bouzule..

Les membres de la CCAF informe M. FAVIER Jean que l'objet de la consultation ne portant que sur le classement des parcelles, ils ne peuvent que prendre acte de leur remarque

Réclamation C8 formulée par courrier par la SCI de l'AMEZULE

Concerne les parcelles AH 20 et AH 22 demande de réexaminer les classement des parcelles , classées T2 alors qu'elles sont équivalentes aux parcelles témoin D 391 et A 43

Décision :

À l'unanimité des voix délibératives, la commission communale

- **décide de maintenir le classement des parcelles AH 20 et AH 22 en T2.**

Réclamation C9 formulée par courrier par MEHUL Régine

Concerne les parcelles B 42/44/46 informe que ces parcelles sont grevées d'une servitude au profit de GRDF

Les membres de la CCAF prennent acte de cette information

Réclamation C10 formulée par courrier par Mr MULOT Fabrice

Concerne les parcelles AB 422 et A 325 , Monsieur MULOT informe qu'il n'est pas propriétaires de la parcelle A 325 , mais bien de la parcelle AB 422 comme précisé par son notaire.

Conformément au document fourni par Maître Ambruster , Monsieur MULOT est bien propriétaire en indivision (Les propriétaires en indivision des parcelles AB 120 AB 156 et A 325) Les membres de la CCAF précisent à Monsieur MULOT que la parcelle AB 422 (sa maison) ne figure pas dans le périmètre d'aménagement foncier, que seule la parcelle A 325 en fait partie.

Réclamation C11 formulée par le Service des affaires foncières et domaniales de la METROPOLE du GRAND NANCY

Concerne les parcelles de B9 à B 13, informe d'un projet de rétrocession à l'INPM ou agriculteur via la SAFER GRAND EST

Les membres de la CCAF prennent acte de cette information et précisent que cette mutation devra faire l'objet d'une autorisation de la CCAF de CHAMPENOUX, si cette mutation intervient au cours de l'opération d'aménagement foncier (conf. Au L 121-20 du CRPM).

Réclamation C13 formulée par le GFA de l'AMEZULE

Concerne les parcelles X 38 et X 45 commune d'AMANCE, informe que ces parcelles ne figurent pas sur le bulletin individuel. Informe que l'ensemble du compte de propriété fait l'objet d'un bail rural au profit de M. SESMAT

Les membres de la CCAF prennent acte de cette information et précisent que les parcelles X 38 et X45 sur la commune d'Amance, ne figurent pas dans le périmètre d'aménagement foncier.

A la suite d'un appel téléphonique au président de la CCAF Mme CHLUDA Brigitte informe qu'il y a une erreur sur les propriétaires des parcelles A 149 et E 191, que les terrains ne sont pas en zone humide, contrairement au terrain de la maison, informe également d'un passage d'une conduite d'eau a été autorisé sur la parcelle à l'arrière de la maison.

Les membres de la CCAF informent que ne peuvent être étudiées que des réclamations, observations ou informations émanant d'un document écrit. Ce n'est pas le cas concernant l'appel de Madame CHLUDA Brigitte.

III – Demandes d'autorisation de mutation de propriété entre vifs (conf. L121-20 du CRPM)

Pour rappel, et conformément à la délibération du 10/07/2023 ordonnant l'opération d'aménagement foncier de la commune de CHAMPENOUX, tout projet de mutation de propriété entre vifs doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de la Commission Communale d'Aménagement Foncier. Ladite autorisation sera annexée à l'acte authentique.

Au titre de l'article L 121-20 du CRPM, le Président soumet à l'avis de la Commission, les projets de mutation ci-dessous détaillées :

1- Vente par les consorts SAVART au profit de Thibault MOREL

Territoire de la commune de CHAMPENOUX :

Section A n°4 lieudit « Haut des Fosses » pour une contenance 28a05ca

Section A n°5 lieudit « Haut des Fosses » pour une contenance 28a05ca

Section A n°44 lieudit « Haut de la Cote » pour une contenance 58a00ca

Section A n°24 lieudit « La Pommerue » pour une contenance 37a10ca

Section A n°25 lieudit « La Pommerue » pour une contenance 25a63ca

Contenance totale : 1ha76a83ca

Il est précisé que la parcelle Section A n°44 lieudit « haut de la cote » pour une contenance de 58a00ca n'est pas incluse dans le périmètre d'aménagement foncier.

Le projet de mutation de propriété n'est pas de nature à entraver la réalisation de l'aménagement foncier et reçoit un avis technique favorable de la part du géomètre. **Au vu de ce qui précède, la commission communale se prononce favorablement sur cette vente.**

2 - Vente par la SAFER de Meurthe-et-Moselle au profit de Thomas JOB et Lucie ODILLE

Territoire de la commune de CHAMPENOUX

Section D n°223 lieudit « Devant Raffedo » pour une contenance de 69a05ca

Section D n°224 lieudit « Devant Raffedo » pour une contenance de 72a90ca

Section D n°225 lieudit « Devant Raffedo » pour une contenance de 65a55 ca

Section D n°226 lieudit « Devant Raffedo » pour une contenance de 42a00ca

Contenance totale : 2ha49a50ca

Le projet de mutation de propriété n'est pas de nature à entraver la réalisation de l'aménagement foncier et reçoit un avis technique favorable de la part du géomètre. **Au vu de ce qui précède, la commission communale se prononce favorablement sur cette vente**

IV - Questions / informations diverses :

1 - Correction d'une erreur dans la rédaction de la décision de la CCAF du 05/10/2022 relative à la réclamation n°9 de M. FAVIER Jean-Michel en enquête publique sur le périmètre de l'opération.

Les membres de la CCAF sont informés d'une erreur de rédaction concernant la réclamation sur la parcelle A23 de monsieur Jean-Michel FAVIER. En effet, et sans que celle-ci ne modifie la décision de la CCAF du 05/10/2022 d'examen des réclamations lors de l'enquête publique sur le périmètre de l'opération, il convient uniquement de supprimer la partie de phrase « en raison d'un projet hippique sur les parcelles », résultant d'un copier-coller, qui ne concerne pas le réclamant.

Le procès-verbal de délibération de la commission communale d'aménagement foncier (CCAF) de CHAMPENOUX sera affiché pour une durée d'au moins 15 jours en mairie de CHAMPENOUX, AMANCE et MAZERULLES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50

Le président suppléant de la CCAF de CHAMPENOUX



Luc MARTIN

La secrétaire de la CCAF de CHAMPENOUX



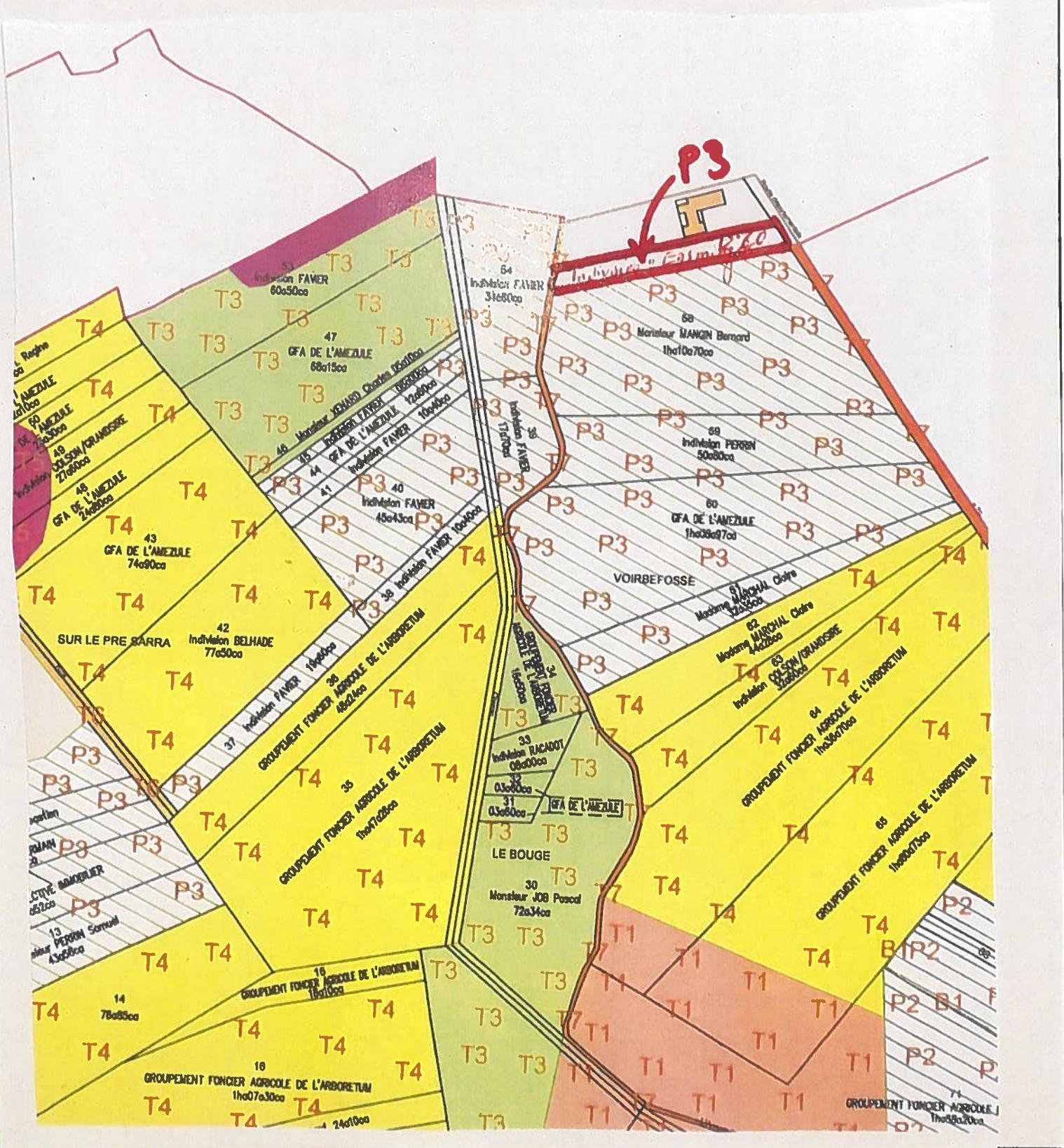
Laetitia AUBERTIN

Aménagement Foncier de Champenoux

Section D

Echelle 1/2500

Décision CCAF du 16/12/2024

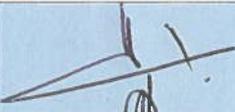
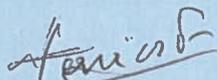


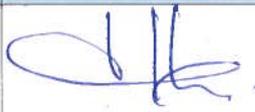
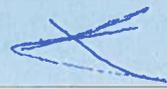
COMMISSION COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT FONCIER DE CHAMPENOUX



Séance du 16 décembre 2024

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

MEMBRES	Titulaire	Suppléant	Présent	Voix délibérative	Emargement	Excusé
Monsieur Luc MARTIN Commissaire Enquêteur Président Suppléant		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Serge FEGER Maire	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Philippe GUEZET Conseiller Municipal	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Philippe GERARDOT Conseiller Municipal		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Claude DIDIERJEAN Conseiller Municipal		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Robert HARY Propriétaire Foncier	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Cyril BOTTELIN Propriétaire Foncier	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Fernand FAVIER Propriétaire Foncier	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Gislain MARCHAL Propriétaire Foncier		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Madame Sophie HOUOT Propriétaire Foncier		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Philippe BELLOY Exploitant Agricole	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Thibaut MOREL Exploitant Agricole	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Mathieu SESMAT Exploitant Agricole	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Thomas JOB Exploitant Agricole		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

MEMBRES	Titulaire	Suppléant	Présent	Voix délibérative	Emargement	Excusé
Madame Carole MOREL Exploitante Agricole		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Claude NOEL PQPN	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Guillaume GODFROY PQPN	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Henri-Philippe GUIMONT PQPN	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Jean-Pierre MALGRAS PQPN		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Nicolas GOBERT PQPN		oui	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Michel CHRISTOPHE PQPN		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Jean-Pierre DESSEIN Conseiller Départemental	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Catherine KRIER Conseillère Départementale		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Renaud LECUYER Finances Publiques	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Le Représentant INAO	oui		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Corinne BRUNELOT Conseil Départemental	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Madame Iona TOUSSAINT Conseil Départemental	oui		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Benoît FOURNIER Conseil Départemental		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Vérenne PENNERATH Conseil Départemental		oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Monsieur Dominique GIRARD Géomètre			<input type="checkbox"/>			